L'Orient - Le Jour

Lundi 03 juin 2019

K.O.

La loi de finances de 2019 votée au mieux fin juin

Le gouvernement, qui a adopté le projet de budget lundi, espère que le Parlement sera en mesure de le voter d'ici à la fin du mois. « Je pense que la commission des Finances et du Budget aura besoin de trois semaines pour examiner le texte, et qu'il y aura deux à trois séances plénières avant le vote final », a estimé le conseiller spécial du Premier ministre Saad Hariri, Nadim el-Mounla, lors d'un entretien accordé hier à une dizaine de journalistes. Le président de la commission des Finances et du Budget, Ibrahim Kanaan, qui prévoit de convoquer ses membres à deux réunions quotidiennes à partir de lundi prochain, espère plutôt finaliser l'examen du texte début juillet.

Le budget aurait dû en principe être voté avant son année d'exécution, ou au maximum à la fin du mois de janvier 2019. L'autorisation accordée début mars par le Parlement pour permettre à l'État de collecter les impôts et décaisser les dépenses selon la règle du douzième provisoire expire, elle, le 31 mai. L'exécutif a publié mardi un décret demandant au Parlement l'ouverture d'une session extraordinaire du 1er juin jusqu'au 21 octobre – la session ordinaire ouverte le 15 mars se terminant le 31 mai. Cette session doit permettre aux députés de voter un projet de loi demandant au Parlement de prolonger d'un mois, jusqu'au 30 juin, son autorisation accordée au ministère des Finances de se financer selon la règle du douzième provisoire.

« Tricher sur les chiffres »

M. Mounla doute que le Parlement puisse réduire davantage les dépenses, mais insiste sur le fait que « les députés ne doivent pas annuler les mesures visant à augmenter les recettes car à ce moment-là, le risque de ne pas atteindre notre objectif en termes de réduction de déficit – conformément aux recommandations de la CEDRE – sera élevé ». « Le gouvernement est intransigeant sur la nécessité que le Parlement vote le texte tel quel ou n'y apporte que de légères modifications, sans qu'il ne touche aux mesures fondamentales », a-t-il renchéri. Le projet de budget de 2019 tel qu'approuvé par le gouvernement table sur un déficit public à 7,59 % du PIB (contre 11,2 % en 2018), sur la base d'une croissance prévue à 1,21 % et un taux d'inflation à 1,75 %. Plusieurs économistes et hommes politiques ont remis en cause la fiabilité de ces prévisions, jugées trop optimistes. « Nous nous sommes alignés sur la prévision de croissance du FMI, également à 1,2 %, qui reste une estimation très prudente », a souligné hier la conseillère économique de M. Hariri, Hazar Caracalla.

Pas de quoi convaincre le chef des Kataëb, le député Samy Gemayel, qui a accusé hier le gouvernement de « tricher sur les chiffres » du budget, lors d'une conférence de presse, en citant notamment les estimations du ratio défit public/PIB publiées tout récemment par deux principales agences de notation. En effet, Standard & Poor's (S&P) estime que ce ratio sera à 10 % en 2019, tandis que Fitch table sur 9 %.

M. Gemayel a ainsi dénoncé plusieurs mesures fiscales prévues dans le projet de budget qui auront, selon lui, un impact négatif sur la croissance puisqu'elles mèneront à une hausse des prix et une baisse du pouvoir d'achat. Il cite notamment la mesure prévoyant d'instaurer une nouvelle taxe de 2 % sur les importations, mais aussi le relèvement de l'impôt sur les intérêts bancaires de

7 à 10 % « qui impactera surtout les petits déposants ». Le chef des Kataëb s'est également attaqué à une série de mesures fiscales touchant le secteur touristique, alors que ce dernier connaît une récente reprise. Une position partagée par le Rassemblement des dirigeants et chefs d'entreprise libanais (RDCL) présidé par Fouad Rahmé qui a regretté hier auprès du président de la République Michel Aoun l'instauration de nouvelles mesures fiscales en période de récession.